



RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 22 MAI 2017

PREMIERE RESOLUTION : Modification de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts :

« Le siège social est fixé à 5 Rue de Syrie, 1002 Tunis, Le Belvédère ».

Cette résolution est adoptée l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION : Annulation de la décision de l'augmentation du capital et modification de l'article 7 des statuts :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide l'annulation de l'augmentation du capital social de la banque décidée par l'AGE du 26 juillet 2013 et qui n'a pas été réalisée dans les délais légaux.

Corrélativement, l'article 7 sera modifié comme suit :

« Le capital social est fixé à la somme de 160.000.000 Dinars divisé en 32.000.000 actions nominatives de cinq dinars chacune ».

Cette résolution est adoptée l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION : Révision des alinéas 3 et 5 de l'article 24 des statuts :

Alinéa 3 : « La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations »

Alinéa 5 : « L'ordre du jour est arrêté par le président ou les administrateurs qui donnent la convocation »

Cette résolution est adoptée l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION : Dispositions complémentaires à l'article 27 des statuts relatif aux pouvoirs du Conseil :

En sus des attributions prévues par le code des sociétés commerciales, le conseil d'administration est également chargé des opérations et procédures fixées par le décret n° 2013-4953 du 05 décembre 2013 ainsi que l'article 48 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers.

Cette résolution est adoptée l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION : Révision de l'alinéa 2 de l'article 33 des statuts :

L'assemblée Générale Extraordinaire prend acte de la modification du deuxième alinéa de l'article 33 des statuts opérée par décision de la Direction Générale de la BNA du 07.11.2016 enregistrée à la Recette des Finances Rue Nelson Mandela le 1.11.2016 sous le numéro 18805532 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance le 23.11.2016 sous le n° 201653932, et ce comme suit :

« Les actionnaires sont réunis chaque année en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Conseil d'Administration, dans les quatre premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable au jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation ».

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve cette modification opérée conformément à la nouvelle loi bancaire N° 2016-48 du 11 juillet 2016.

Cette résolution est adoptée l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION : Modification de l'alinéa 1 de l'article 50 des statuts relatifs au paiement des dividendes :

« La mise en paiement des dividendes décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire se fait dans un délai maximum de trois mois à partir de la décision de l'Assemblée Générale »

Cette résolution est adoptée l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION : Délégation de pouvoirs à la direction Générale :

L'Assemblée Générale confère à la Direction Générale de la banque les pouvoirs nécessaires en vue de procéder aux modifications statutaires sus- visés et à la lumière des dispositions légales en vigueur.

Cette résolution est adoptée l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous les pouvoirs au Directeur Général ou toute personne mandatée par celui-ci pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts, de publication d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et toutes autres formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée l'unanimité

RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2017

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- des rapports du Conseil d'Administration, sur l'activité et les états financiers individuels de la B.N.A, sur l'activité du groupe B.N.A et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2016,
- et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels de la B.N.A et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2016,

Prend acte des conclusions des rapports des Commissaires aux Comptes et approuve les rapports du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31.12.2016 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à la majorité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relatives aux banques et établissements financiers, prend acte des conclusions dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à la majorité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à la majorité

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2016 comme suit :

RESULTAT NET 2016	139 999 806 205
REPORT A NOUVEAU 2015	53 733 011
BENEFICE A AFFECTER	140 053 539 216
RESERVE POUR REINVESTISSEMENT EXONERES	19 437 770 000
FONDS SOCIAL	500 000 000
RESERVE EXTRAORDINAIRE	120 100 000 000
TOTAL	140 037 770 000
REPORT A NOUVEAU 2016	15 769 216

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le rachat par la Banque de ses actions propres, dans la limite des dispositions prévues par la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, la loi n° 99-92 du 17 Août 1999 et la décision du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000.

Elle délègue au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer les prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise d'utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins-values pouvant être constatées lors de la cession de ces titres.

Cette résolution est adoptée à la majorité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Banque Nationale Agricole d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite d'un montant global de 200 millions de dinars et ce, pour la période comprise entre la réunion de la présente Assemblée et celle qui statuera sur les comptes du prochain exercice. Le Conseil d'Administration est autorisé à fixer le montant de chaque émission et en arrêter les modalités et conditions.

Cette résolution est adoptée à la majorité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration ainsi que la rémunération des présidents et des membres des comités au titre de l'année 2016 comme suit :

- Un montant de deux mille dinars net (2.000 TND) par séance et par membre du conseil d'administration.
 - Un montant de mille dinars net (1000 TND) pour la présidence des comités émanant du conseil d'administration par séance et par président de chaque comité.
- Un montant de cinq cents dinars net (500 TND) par séance et par administrateur membre des comités issus du conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à la majorité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la lettre du ministère des finances du 18 janvier 2017 et coopte la désignation de Mohamed Salah Chebbi Alahsen membre du Conseil d'administration de la banque représentant l'Etat et les participants publics, et ce pour le reliquat du mandat de son prédécesseur Monsieur Maamri Akrmî qui prend fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à la majorité

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au Directeur Général ou toute personne mandatée par celui-ci pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts, de publication d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et toutes autres formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

BILAN APRES REPARTITION DES BENEFICES AU 31/12/2016

	(unité : en 1000 DT)			
	31.12.2016	31.12.2015	Variations	
			*	Volume (%)
ACTIF				
1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	246 320	85 771	160 549	187,2
2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	236 389	145 811	90 578	62,1
3- Créances sur la clientèle	7 371 767	6 818 824	552 943	8,1
<i>a- Comptes débiteurs</i>	1 142 169	1 110 052	32 117	2,9
<i>b- Autres concours à la clientèle</i>	5 881 979	5 352 037	529 942	9,9
<i>c- Crédits sur ressources spéciales</i>	329 056	336 969	-7 913	-2,3
<i>d- Créances agricoles sur l'Etat</i>	18 563	19 766	-1 203	-6,1
4- Portefeuille-titres commercial *	40 768	62 087	-21 319	-34,3
5- Portefeuille d'investissement *	1 280 497	931 284	349 213	37,5
6- Valeurs immobilisées	87 448	85 776	1 672	1,9
7- Autres actifs	176 756	219 063	-42 307	-19,3
<i>a- Comptes d'attente & de régularisation *</i>	73 147	124 247	-51 100	-41,1
<i>b- Autres</i>	103 609	94 816	8 793	9,3
TOTAL ACTIF	9 439 945	8 348 616	1 091 329	13,1
PASSIF				
1- Banque Centrale et CCP	618 913	578 209	40 704	7,0
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers	313 392	214 124	99 268	46,4
3- Dépôts & avoirs de la clientèle	7 025 567	6 247 322	778 245	12,5
<i>a- Dépôts à vue</i>	1 850 982	1 706 841	144 141	8,4
<i>b- Autres dépôts & avoirs</i>	5 174 585	4 540 481	634 104	14,0
4- Emprunts et ressources spéciales	428 479	301 266	127 213	42,2
<i>a- Emprunts matérialisés</i>	129 821	31 769	98 052	308,6
<i>c- Ressources spéciales</i>	298 658	269 497	29 161	10,8
5- Autres passifs	276 740	371 423	-94 683	-25,5
<i>a- Provisions pour passif et charges</i>	18 238	11 849	6 389	53,9
<i>b- Comptes d'attente & de régularisation</i>	165 265	271 190	-105 925	-39,1
<i>c- Autres *</i>	93 237	88 384	4 853	5,5
TOTAL PASSIF	8 663 091	7 712 344	950 747	12,3
CAPITAUX PROPRES				
1- Capital social	160 000	160 000	0	0,0
2- Réserves	485 210	344 592	140 618	40,8
3- Actions propres	-1 372	-1 372	0	0,0
4- Autres capitaux propres	133 000	133 000	0	0,0
5- Résultats reportés	16	52	-36	-69,2
TOTAL CAPITAUX PROPRES	776 854	636 272	140 582	22,1
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES	9 439 945	8 348 616	1 091 329	13,1

* Chiffres 2015 retraités pour les besoins de comparabilité

TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(unité : en 1000 DT)

	Capital	Capital non appelé	Prime d'émission Prime de fusion +	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour réinvestissement exonéré indisponible	Réserve pour réinvestissement exonéré disponible	Réserve à régime spécial indisponible	Réserve à régime spécial devenue disponible	Réserve extraordinaire	Réserve pour fonds social	Résultats reportés avant affectation	Résultats reportés après affectation	Modifications comptables	Résultats de l'exercice	Dotation de l'ETAT	Actions propres	Total
Soldes au 31/12/2013 Après affectation	160 000	0	55 077	16 000	0	81 980	38 824	4 098	13 703	53 585	36 874	0	-32 872	0	0	133 000	-1 367	558 902
Soldes au 31/12/2014 Avant affectation	160 000		55 077	16 000	0	60 630	60 174	0	17 801	53 585	37 485	-32 872		0	50 818	133 000	-1 367	610 331
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 31/10/2015.						10 549				6 800	500	32 872	97		-50 818			
Dividendes distribués															0			
Soldes au 31/12/2014 Après affectation	160 000	0	55 077	16 000	0	71 179	60 174	0	17 801	60 385	37 985	0	97	0	0	133 000	-1 367	610 331
Soldes au 31/12/2015 Avant affectation	160 000		55 077	16 000	0	43 931	87 422	0	17 801	60 385	38 576	97		0	25 355	133 000	-1 372	636 272
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 29/06/2016.										24 900	500	-97	52		-25 355			
Dividendes distribués															0			
Soldes au 31/12/2015 Après affectation	160 000	0	55 077	16 000	0	43 931	87 422	0	17 801	85 285	39 076	0	52	0	0	133 000	-1 372	636 272
Soldes au 31/12/2016 Avant affectation	160 000		55 077	16 000	0	31 381	99 972		17 801	85 285	39 656	54		0	140 000	133 000	-1 372	776 854
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 22/05/2017						19 438				120 100	500	-54	16		-140 000			
Dividendes distribués															0			
Soldes au 31/12/2016 Après affectation	160 000	0	55 077	16 000	0	50 819	99 972	0	17 801	205 385	40 156	0	16	0	0	133 000	-1 372	776 854